

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DJS 390** Subvention (10 000 euros) à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation de l'Open International de Paris de Karaté 2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (D01084/2016\_00205), 39, rue Barbès Montrouge (92), pour l'organisation de l'Open International de Paris Premier League de Karaté qui aura lieu du 22 au 24 janvier 2016 à Coubertin (16<sup>ème</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**